



Accident de travail sans formation sécurité

Par **Haks45**, le 18/09/2014 à 19:14

Bonjour,

J'ai travaillé pendant presque un an, en cdd, dans une grande enseigne à Orleans-Olivet en tant que vendeur polyvalent. Durant cette période de travail je devais recevoir une formation obligatoire pour conduire un gerbeur électrique afin de transporter des palettes en rayon. Cependant, mes supérieurs ne m'ont jamais fait passer cette formation sécurité, ils m'obligeaient à utiliser la machine pour remplir les rayons. Et donc au moins d'avril j'ai eu un accident de travail avec cette machine, et mon contrat n'a pas été reconduit, prétextant un manque de budget. J'aimerais savoir si l'entreprise est responsable de cet accident et que dois-je faire ?

Merci.

Par **P.M.**, le 18/09/2014 à 19:40

Bonjour,

Vous pourriez effectivement invoquer la faute inexcusable de l'employeur par l'intermédiaire de la CPAM...

Par **Haks45**, le 18/09/2014 à 19:42

Merci beaucoup pour votre réponse. Je peux le faire même si ça date de plusieurs mois ?

Par **P.M.**, le 18/09/2014 à 20:36

Le recours doit être exercé dans les 2 ans de la reconnaissance de l'accident de travail...

Par **Haks45**, le 18/09/2014 à 20:43

C'est gentil de votre part pour toutes ces réponses.

Cordialement.